

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 32 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
 Réclamations, — . . . 50
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Juillet 1883.

Maladie de M. le comte de Chambord.

Nous sommes heureux d'annoncer que le bruit qui a couru hier à Saumur, d'après une dépêche privée, de la mort de M. le comte de Chambord, est démenti.

Il y a même une légère amélioration que M. le baron de Raincourt a annoncée hier par la dépêche suivante, datée de Frohsdorf, midi 20, arrivée à 3 heures :

« Légère amélioration depuis vingt-quatre heures. »

Nous trouvons dans l'Union les nouveaux renseignements suivants sur la maladie du Roi. Ces détails sont apportés par M. le comte Adhéaume de Chevigné, arrivé le matin même de Frohsdorf :

« Il y a quinze jours, M. le comte de Chambord ne se ressentait plus du coup de fouet qui, au printemps, l'avait condamné à un repos de plusieurs semaines, lorsqu'il fut pris soudain de douleurs d'estomac auxquelles il attacha si peu d'importance qu'il ne voulut même pas consulter son médecin. Ces douleurs ayant persisté, il se décida à appeler son médecin ordinaire, M. le docteur Meyer, qui constata une affection d'estomac à laquelle il ne prêta aucune gravité. Le 27 juin, la maladie ayant pris un caractère plus sérieux, M. le comte de Chambord consentit à faire venir en consultation M. le professeur Drasche, de Vienne ; l'éminent praticien reconnut une lésion grave dans l'estomac ; de vives douleurs commencèrent à se faire sentir : le vendredi 29, le célèbre chirurgien Billroth, qui occupe, avec le docteur Drasche, un des premiers rangs dans le corps médical de Vienne, fut appelé en même temps que son confrère ; il confirma les diagnostics

précédents ; l'état était de nature à inspirer de vives inquiétudes.

» Telle était encore la situation dimanche dans la journée.

» Monseigneur est admirable de calme et de résignation. Malgré des souffrances intolérables, il ne se départ pas de sa bonne humeur habituelle, et montre à ses amis un visage d'une fermeté et d'un courage héroïques.

» Si quelque chose peut donner espoir de sauver le Roi, c'est son inaltérable sérénité.

» Monseigneur suit, en même temps que le régime lacté, un traitement à la glace qui a pour effet de combattre les vomissements. Par malheur, on constate avec douleur que le malade maigrit visiblement, tandis que l'abcès paraît se développer à l'intérieur.

» Sans croire à une catastrophe imminente, l'inquiétude est mortelle dans l'entourage de Monseigneur.

» A dix heures vingt-cinq minutes, la réunion se sépara, et on pouvait constater, sur le visage profondément attristé de chacun de ses membres, le peu d'espoir qu'ils conservent dans une guérison. »

L'Union a reçu communication de la dépêche suivante adressée à M. le marquis de Dreux-Brézé, datée de Frohsdorf, 2 h. 30, soir, arrivée à 6 heures :

« L'état général s'est un peu amélioré, mais les symptômes inquiétants persistent. »

» Baron DE RAINCOURT. »

On écrit de Vienne, 2 juillet, 7 heures 40, soir :

« L'après-midi a été mauvaise pour le comte de Chambord.

» Les dernières nouvelles de Frohsdorf concordent en ce point que la situation est, depuis quelques heures, redevenue la même que dans la soirée d'hier.

» Les rumeurs circulant à Paris et signalant une issue fatale sont controuvées.

» Le comte de Chambord souffre déjà depuis plusieurs semaines d'une indigestion violente. Il est très-affaibli et a visiblement

maigri. Toutefois, il est certain qu'aujourd'hui, à midi, il était en pleine possession de ses sens.

» En ce moment, il y a consultation à Frohsdorf, les premiers médecins de Vienne ayant été appelés par dépêche, auprès du chevet du comte.

» C'est dans cette consultation seulement qu'on doit constater la véritable nature du mal.

» La version signalant un cancer à l'estomac ne repose jusqu'ici sur aucune constatation sérieuse, et on croit toujours qu'il ne s'agit que d'une indigestion aiguë. »

Dès que le comte de Chambord a connu son état, son grand cœur s'est tourné vers Dieu et vers la France.

La France s'est retrouvée à l'appel du Fils de saint Louis.

Depuis deux jours, elle s'agenouille aux pieds des autels pour demander à Dieu la guérison de son Roi.

Espérons que Dieu exaucera ces innombrables prières, dans lesquelles riches et pauvres, grands et petits, se confondent sous le coup d'une commune et patriotique douleur.

Ces prières seront, dans ces temps de persécution et d'athéisme, la sublime protestation de la France chrétienne s'unissant à son Roi dans un acte de foi et d'espérance.

DÉPART DES PRINCES.

M^{re} le comte de Paris, M^{re} le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon sont partis lundi soir par le train de huit heures. On annonçait pour hier soir le départ de M^{re} le prince de Joinville.

Un conseil de famille avait été tenu lundi à 3 heures à l'hôtel Galliera, rue de Varennes, chez M. le comte de Paris. Tous les princes, à l'exception de M. le duc de Chartres qui est à Téhéran et M. le duc d'Aumale, y assistaient.

Ce conseil de famille a du reste été fort court.

salon pour rendre compte de sa journée à M^{me} la comtesse.

CHAPITRE IV

LA LETTRE

Dans un élégant salon de campagne tendu de perse à médaillons, où des vases en vieux bohème remplis de fleurs et de feuillages échevelés répandent leurs senteurs exquises, où des futilités, payées à prix d'or, s'entassent sur les guéridons, sur les étagères en bois des fies, M^{me} de Morcerf, assise sur sa causeuse de satin noir, reçoit sa cour : une dizaine de voisins, chassés de Paris par les chaleurs de la canicule, et subissant déjà les premières atteintes du spleen.

Or chacun sait qu'il est plus consolant de s'en- nuyer chez les autres que de haïller chez soi.

Les deux douairières annoncées par Hélène se disputent près d'une fenêtre ; l'une est dévote, l'autre voltairienne, elles se détestent, se maudissent et se recherchent, espérant toujours se convertir mutuellement. Lorsque la querelle s'envenime, elles prennent pour arbitres le sous-préfet et le maire du Val-Rémy, aussi nuls dans le monde que dans leurs conseils respectifs. Et à quatre ils font assez de bruit pour attirer l'attention de M^{me} de Morcerf qui, à l'autre bout de la pièce, écoute par pure condescendance les plaintes et les âneries de M. Talemend, le marchand apoplectique qui lui

On assure que des avis officieux envoyés par le gouvernement à M. le comte de Paris, portaient qu'un voyage à Frohsdorf, dans les circonstances actuelles, serait considéré comme un acte de prétendant et suivi d'une expulsion.

M. le comte de Paris a répondu : « Je pars ce soir. »
 Il est parti.

M^{me} la comtesse de Chambord, bien qu'à peine remise de la grave maladie dont elle souffrait à Goritz, ne quitte pas le Roi et déploie une énergie surhumaine. Puisse Dieu accorder aux prières de cette sainte et à celles de tous les royalistes de France, réunis en foule à Paris et en province dans une même pensée aux pieds des autels, la vie du Prince.

Dans les couloirs de la Chambre, comme au conseil des ministres, on ne s'est guère occupé que de ce douloureux événement. Dans les couloirs nous constatons la convenance, le respect avec lequel nos adversaires, peu coutumiers du fait, s'en sont entretenus.

Quant aux ministres, ils ont résolu de tenir leurs décisions secrètes.

On assure cependant qu'un décret d'expulsion contre les princes de la maison de France aurait été rédigé.

Au conseil des ministres, le ministre du commerce a annoncé l'arrivée à Saigon du transport l'Annamite, ayant à son bord 850 hommes destinés à l'expédition du Tonkin.

M. Hérisson a donné communication d'une dépêche relative au choléra. D'après ce télégramme, le fléau a fait, dans la journée de lundi, 132 victimes à Damiette et 42 à Mansourah. On signale aussi un cas douloureux à Alexandrie.

Des poursuites judiciaires sont été décidées contre le journal la Bataille et plusieurs

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARMANY

Par Marie DE BESENEY.

On traversa le village ; les gamins, émerveillés par l'aspect du négrillon, couraient derrière la voiture, pieds nus dans la poussière. Les hommes qui fumaient leur pipes sur le pas de leur porte, les femmes occupées à tricoter ou à faire manger de gros bûches aux joues hâlées, s'inclinaient avec respect.

— C'est donc pour toi, tous ces saluts, petite reine ? questionna Hélène ; tantôt, ces braves gens n'ont pas daigné remuer.

— Je les connais un peu, avoua M^{me} Sarmany.

Puis, jugeant cette faiblesse indigne d'elle, l'orpheline releva la tête et regardant son amie en face :

— Tu me crois toujours riche, chère Hélène, hélas ! depuis ma sortie de pension j'ai cruellement souffert... mon tuteur est sans fortune, il a une nombreuse famille, et pour ne pas augmenter ses charges, j'ai accepté une place de maîtresse d'école à Villiers.

— Que m'apprends-tu là ! Toi, si choyée, réduite à enseigner l'A B C à ces affreux marmots du village ! Je ne veux pas de cela, nous partagerons ; consens-tu, ma sœur ?

— Merci de ton généreux projet, seulement il est irréalisable. Je dois gagner ma vie, ma chérie, et à défaut de toutes les joies que je ne connaîtrai jamais, j'essayerai de faire du bien aux autres. A toi, l'existence bruyante et luxueuse du grand monde, à moi les rudes labeurs de l'enseignement, où la tâche de chaque jour consciencieusement remplie suffit au bonheur.

L'équipage enfilait l'avenue du château.

— Je t'aimerais partout et toujours, affirma sérieusement Hélène.

Et un baiser scella cette promesse.

— Ah ! miss, exclama la gouvernante en remettant son bouquet dans sa poche, quel manque de tenue !

— Ah ! miss, répliqua sur le même ton l'élève indocile, voyez quel beau patron, et si facile à décourper !

— Ou cela ? interrogea naïvement l'Anglaise.

— Là-haut, miss Fanny, là-haut, répondit Hélène prise d'un sou rire, en montrant un nuage gris frangé de jaune, et imitant assez bien une tête de griffon.

Miss Becker haussa les épaules devant cette incongruité, et se dirigea orgueilleusement vers le

a cédé si à propos ses millions et sa fille.

Le brave homme, décoré depuis peu d'un ordre étranger payé fort cher, se tortura en vain pour découvrir un sujet de conversation intéressant, et revint, malgré lui, à la baisse et à la falsification des huiles. Il passe toutes ses soirées au Val-Rémy très-fier de cet honneur, car il a été exclu des mercredis de la comtesse, ses épaules et ses mains de portefaix n'étant pas de mise dans un salon aristocratique. Sa fille, une tête bien organisée, froide, pratique, calculant juste, le lui a d'ailleurs laissé comprendre d'un mot.

Lorsque les jeunes filles entrèrent, M^{me} de Morcerf serra presque cordialement la main d'Edith ; son fils marié, elle ne crignait plus l'orpheline.

M^{me} Sarmany présentée, la conversation reprit son cours pendant que les deux amies, engagées dans d'interminables confidences, s'accoudaient sur le balcon.

— Voilà une ravissante personne, remarqua Maxime Aubry, un jeune homme de trente ans environ, debout près de la cheminée et égrenant machinalement les fleurs de corail d'un begonia. La connaissez-vous, de Rancy ?

— Un peu.

— Vraiment ? Où l'avez-vous rencontrée ?

— Pas à Melun, mon cher substitut, où vous prendrez avec la robe une figure officielle : attitude grave, sourire terne, beaucoup de correction

orateurs de la réunion anarchiste tenue récemment à la Reine-Blanche.

TRIBUNAUX

AFFAIRE DE ROCHESERVIÈRE.

La cour de Poitiers a rendu dimanche son arrêt dans l'affaire de M. de la Roche-Saint-André. A la stupéfaction générale, elle a maintenu les 200 francs d'amende prononcés par le tribunal de La Roche-sur-Yon et condamné en outre M. de la Roche-Saint-André à quinze jours de prison.

Après le prononcé de l'arrêt, de vives protestations éclatèrent de tous les points de la salle d'audience. Une voix, dominant toutes les autres, dit : C'est abominable !

« Qui a prononcé ces mots ? » s'écrie M. le président Salmon.

Du milieu de la foule on voit alors sortir un jeune homme d'une trentaine d'années, qui s'avance à la barre et dit : — C'est moi ! — Votre nom ? — Sabatier, avocat près la cour de Poitiers.

Pendant que toute l'assistance redouble ses cris indignés, deux jeunes gens vont se placer aux côtés de M. Sabatier, qui, avant d'être avocat, a servi, en qualité de zouave, sous les ordres du général de Charette, et déclarent qu'ils partagent les sentiments de leur ami.

Les bravos et les applaudissements éclatent dans le sanctuaire de la justice.

L'avocat général Broussard, qui

D'un seul oeil éclaire les Appels,

requiert une peine sévère contre les trois avocats et les personnes qui applaudissent à leur courage.

M. le président Salmon, que cet incident jette dans un cruel embarras, demande à M. Sabatier et à ses amis s'ils ne regrettent pas ce qui vient de se passer. — « Non, non », lui est-il répondu.

M. Broussard requiert de plus en plus énergiquement contre M. Sabatier et ses amis.

S'avancant alors au milieu de l'hémicycle, le vaillant M. de Baudry-d'Asson déclare qu'il refuse de profiter de son immunité parlementaire, et désire partager, dès ce soir, le sort de ses amis.

Après une délibération de deux heures, tant le cas est embarrassant, la Cour procède à l'interrogatoire des nouveaux prévenus qui sont au nombre de 13.

M. Robinet de Cléry prête aux inculpés le secours de son éloquente parole et démontre qu'ils ont cédé à un mouvement spontané sans intention d'offenser la Cour.

La Cour se retire de nouveau dans la salle de ses délibérations où elle reste deux heures. A sa rentrée dans la salle d'audience, M. le président Salmon donne lecture d'un arrêt qui condamne M. Sabatier, avocat, à 15 jours de prison ; Veillard et Clémol, avocats, le premier à 3 jours et le second à 24 heures de prison.

MM. de Baudry-d'Asson, député de la Vendée, de Badereau de Saint-Martin, Jules Brisson, de la Patellière, de la Pouzaire, de

Lusignan, et trois autres personnes dont nous ignorons le nom, chacun à 16 francs d'amende.

Un détail typique : Les trois avocats de Poitiers et la plupart des autres prévenus ont déclaré à la Cour qu'ils étaient dans le principe hostiles à M. de la Roche ; ce sont les débats et la lumineuse plaidoirie de M. Robinet de Cléry qui ont modifié leur manière de voir à son égard.

UNE FÊTE NATIONALE.

Les Canadiens français sont très-nombreux aux Etats-Unis, surtout dans l'Etat de New-York et la Nouvelle-Angleterre. Ils sont pour la plupart des ouvriers de fabrique, mais ils ont à un haut degré le sentiment de la noblesse de leur race et de leur foi. Ils affirment l'une et l'autre chaque année en célébrant solennellement la fête de Saint-Jean-Baptiste, le patron du Canada.

Cette fête est essentiellement religieuse. Les Canadiens se réunissent à l'église et prient Dieu quand ils veulent s'affirmer comme nation. Leurs prêtres sont les véritables soutiens de leur nationalité dans la terre étrangère et leur apportent dans leur vie de chaque jour les éléments d'une civilisation supérieure. Ils sont, dans cette grande œuvre, secondés par une presse excellente ; il y a aujourd'hui un journal français dans chaque centre où la population canadienne-française est tant soit peu dense. Le format de ces journaux est petit, mais les pensées qui les animent et le but qu'ils poursuivent les honorent singulièrement.

Cette année, la célébration de la Saint-Jean-Baptiste paraît avoir eu une importance plus grande que d'habitude. A Worcester, la grande ville manufacturière du Massachusetts, le gouverneur de l'Etat a dû y assister, reconnaissant ainsi l'importance que l'élément canadien français a conquis aujourd'hui dans le vieil Etat puritain.

Voici le touchant appel que M. Ferdinand Gagnon, le brillant et dévoué éditeur du *Travailleur*, adressait à ses compatriotes quelques jours avant :

« Fête du peuple, fête du cœur, 24 Juin longtemps attendu, que ton retour réveille toujours en nous de nobles sentiments !

» Puisse-tu toujours être féconde en utiles leçons, puisse-tu nous attacher de plus en plus aux grands souvenirs que tu évoques en nos cœurs !

» Pourquoi cette foule immense, pourquoi ces groupes de nationaux marchant en rangs serrés à la suite du drapeau de la France, pourquoi ces bannières déployées, le son de ces joyeuses fanfares, ces figures réjouies ?

» Transportez-vous par la pensée au pays de nos pères, vous y verrez nos compatriotes parcourant les rues des villes et des villages avec des étendards et les emblèmes de la nationalité canadienne. Reportez vos re-

gards sur les Etats-Unis, et de l'est à l'ouest, du nord au sud, un long hymne d'amour s'envole des cœurs canadiens-français vers la patrie absente.

» Et pourquoi ? Parce que nous sentons, nous comprenons qu'un peuple n'est grand et digne de respect qu'autant qu'il conserve intacts les dépôts sacrés que la Providence lui a confiés. Chaque peuple, comme chaque individu, a sa mission à remplir, mission qu'il doit chercher à comprendre dans les temps difficiles où il se trouve quelquefois placé.

» Les circonstances actuelles, la conduite de nos ancêtres, nous indiquent bien clairement que notre mission, à nous Canadiens-Français, c'est de propager la foi catholique.

» Pour travailler efficacement à cette œuvre apostolique, il nous faut un caractère national, et c'est pour cela que la religion catholique est la base de notre nationalité, avec l'idiome de notre ancienne mère-patrie, la France.

» Sachons-le bien, tant que nous demeurerons attachés au principe national, tant que nous aimerons la foi et les traditions de nos pères, nous serons respectés aux Etats-Unis surtout où la France a des droits acquis à la reconnaissance des peuples.

» Pour la nationalité ! En ce jour serrons nos rangs, formons la sainte et puissante alliance de l'avenir.

» Frères par le sang, par la foi, par le patriotisme, par l'exil, vous tous qui portez aujourd'hui avec un légitime orgueil sur votre cœur les emblèmes du bœuf et la feuille d'érable, enfants du Canada français :

» Pour la nationalité, toujours et à jamais ! Soyons loyaux, mais Français !

» FERD. GAGNON. »

Nos meilleurs vœux à ces vaillants fils de la France qui soutiennent si bien l'honneur de la vieille patrie et tiennent si haut le noble drapeau de ses traditions !

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Ecole de Tir du 70^e régiment territorial d'infanterie établie à Tours vient d'avoir un grand succès au concours de Blois, où se trouvaient représentés Paris, Romorantin, Orléans, Caen, Tours, Châteaufort, etc. (environ 4,200 personnes).

Le prix d'honneur, consistant en une médaille d'or, a été gagné par M. Courville, lieutenant au 70^e régiment territorial d'infanterie et membre sociétaire de l'Ecole de Tir de Saumur.

Les autres principaux prix, gagnés par les membres de l'Ecole de Tir de Tours, dont la plupart sont également membres de l'Ecole de Tir de Saumur, sont :

Fusil Gras — 300 mètres, — cible mannequin.

1^{er} prix, 500 fr. en or. M. Courville.

2^e prix M. Genest.

3^e prix M. Monmignon.

Pistolet de tir à 25 mètres.

2^e prix M. Jammeron.

Revolver — 25 mètres.

2^e prix M. Jammeron.

8^e prix M. Courville.

Fusil Henry Martiny — 100 mètres.

40^e prix M. Courville.

Fusil Henry Martiny — 200 mètres.

5^e prix M. Courville.

44^e prix M. Halton.

Fusil de chasse.

2^e prix M. Courville.

7^e prix M. Jammeron.

Suivant délibération en date du 4^e juillet 1883, le conseil d'administration de l'Ecole de Tir de Tours a décidé qu'une médaille de vermeil serait offerte pour servir de prix à l'Ecole de Tir de Saumur.

Cette médaille a été remise au capitaine-président de l'Ecole de Tir de Saumur, et il a été décidé qu'elle formerait un prix ayant pour titre :

Prix de l'Ecole de Tir du 70^e régiment territorial d'infanterie à Tours, pour tous les membres sociétaires des Ecoles de Tours et Saumur.

Le Journal officiel a publié le décret formant le livre des rentes 5 0/0, ouvrant un nouveau livre pour le fonds de 4 1/2 p. 400 et portant règlement d'administration publique pour la transcription, l'inscription et la délivrance des titres du nouveau fonds :

« Le livre des rentes 5 0/0 sera fermé le 4^e août prochain.

» A partir du 2 août, il sera procédé à l'ouverture du nouveau livre où les anciennes rentes 5 0/0 nominatives dont le remboursement n'a pas été demandé, seront transcrites d'office à raison de 4 fr. 50 par chaque 5 fr. de rente, et avec jouissance du 1^{er} août prochain. Les rentes du Fonds 4 1/2 p. 400 nouveau résultant des mutations et transferts journaliers seront également inscrites sur ce livre.

» Les livres auxiliaires dans les départements seront clos le 4^e août.

» Les dates à partir desquelles aura lieu l'échange des titres nominatifs et le dépôt des titres mixtes et au porteur seront portés à la connaissance du public par les moyens ordinaires de publicité.

Le service d'été sur le réseau des chemins de fer de l'Etat commencera le lundi 3 juillet courant.

Le congé de la fête du 14 juillet a été fixé ainsi qu'il suit pour les élèves des lycées et collèges : sortie, samedi 14 juillet, à huit heures du matin ; rentrée, dimanche soir 15 juillet, à l'heure réglementaire.

TRAIN DE PLAISIR POUR PARIS.

A l'occasion de la fête nationale du 14

et de souplesse.

— Est-ce ma faute si le sort me condamne à douze cents francs de rente ! Bah ! je dénicherai un beau matin une dot convenable, et je deviendrai président à cinquante ans !

— Admirable consolation !

— Vous, René de Rancy, vous resterez un moqueur incorrigible, un épicurien.

— Cela me suffit, mon bon.

— Vous ne voulez pas me parler de M^{lle} Sarmany ?

— J'ai une chose plus sérieuse à vous confier.

— Quoi donc ?

— Une lettre.

— Pour moi ? Intéressante ?

— Du calme, mon cher magistrat, et la gravité professionnelle, qu'en faisons-nous ? s'écria M. de Rancy, mettant cependant une sourdine à sa voix pour ne pas troubler le concubinage de ces dames qui, abandonnant les questions irritantes, jugeaient sévèrement l'extravagante toilette arborée par M^{me} de W*** aux dernières courses.

— Suivez-moi, dit mystérieusement de Rancy en soulevant la portière du boudoir.

Il poussa aussitôt un fauteuil près d'une porte-fenêtre ouverte sur le balcon, s'installa, et tira de son portefeuille une enveloppe étroite et armoriée.

— Laissez-la-moi voir, demanda Maxime, les narines dilatées pour flairer quelque parfum subtil.

— Point, écoutez !

M. de Rancy commença avec emphase :

« Mon cher René,

» Il faut tous les souvenirs de notre vieille amitié pour m'arracher aux délices d'un voyage de nocce et me forcer à tenir ma promesse en t'en voyant mes impressions.

» Mes impressions ! Comment te peindre ces premiers mois d'ivresse, ce bonheur si doux, si complet, que nous rêvons, parfois, aux heures orageuses de notre première jeunesse, et que l'on ne rencontre réellement que plus tard, près de sa jeune femme, lorsqu'on aperçoit dans un horizon encore un peu éloigné la tête blonde d'un chérubin... Je m'arrête pour ne pas initier un profane tel que toi à ces chastes joies.

» Je ne te conterai pas mes sensations à l'aspect des Pyrénées ; qu'il te suffise de savoir que notre première station fut un village romantique, perdu dans la vallée d'Ossau. Je ne te chanterai pas davantage les merveilles de Rome et de Naples, attendu que j'abhorre les sites célèbres défilés par les admirations banales des guides et des touristes. Je consens également à t'épargner les descriptions lyriques sur le paysage et la mer, les citronniers et les oranges, sur nos courses à Capri et à Castellamare, à Sorrento et à Baïa.

» Tout cela est beau, superbe même, mais je ne m'intéresse à rien, et aux cieux changeants je

préfère, — tu vas rire, — le vieil escalier rongé par les eaux qui, au Val-Rémy, descend de la terrasse jusqu'à la Merne.

— Tiens ! cette lettre est de Lionel, s'écria le substitut, rien d'amusant dans ces élégies, mon ami.

— Les interminables heures d'audience ne sont pas risibles non plus, Maxime, exercez-vous à la patience !

— Soit ! En ce moment la voix claire d'Hélène résonna dans la pièce voisine pendant qu'un bruit, à peine perceptible pour des oreilles attentives, s'élevait sur le balcon.

(A suivre.) MARIE DE BESNERAY.

LES GLOIRES IGNORÉES.

La mort vient de frôler deux vieillards. Quand l'homme a passé 70 ans, il lui arrive souvent de n'être pas bien solide sur les jambes, surtout quand ces jambes ont, pendant de longues années, guerroyé en Afrique. La mort, en touchant de son aile les deux vieillards, les a donc renversés. Ils ont disparu, à peu de jours l'un de l'autre, et personne ne sait leurs noms, et personne ne s'aperçoit que ce

sont encore deux braves qu'il nous faut rayer de la liste déjà bien réduite des survivants de la conquête de l'Algérie.

Ces deux hommes, qui furent deux héros, quittent la scène humaine sans qu'on s'en occupe et même sans qu'on s'en doute ; pourquoi ? parce qu'ils ne sont, hélas ! que d'anciens simples soldats.

Chose étrange, antithèse éternelle des circonstances de la vie, tous deux eurent à peu près le même berceau, tous deux eurent sous le même soleil leurs droits à la postérité, et voici qu'à l'heure suprême, nous voyons le sapin des Vosges abriter les cendres de l'un, et le palmier du désert ombrager le tombeau de l'autre.

» Nous qui aimons la vaillance partout où elle loge, qui aimons le brave, qui soit un commandant ou un commandé, qui recherchons les gloires ignorées, nous dirons les noms de ces deux soldats, nous raconterons le fait d'armes de chacun de nos deux glorieux inconnus. Place pour tous les mérites au temple de Mémoire ; le point de droit de naissance ni de droit d'adresse !

— Notre premier héros, c'est Gagfer. Qu'a-t-il fait, celui-là ? Lecteurs, voici notre réponse, et soyez contents de lui : il était à Mazagan ! Tout le monde connaît cet héroïque combat. Oui, Gagfer fut un des 123 braves qui, éernés dans la casbah de Mazagan, en Février 1840, par 12,000 Arabes,

juillet, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira le mardi 10 juillet, savoir : de La Flèche, à 7 h. 5, matin ; de Saumur, à 8 h. 42, matin ; de Château-du-Loir, à 8 h. 37, matin ; de Tours, à 1 h. 40, soir ; de Blois, à 3 h. 28, soir ; et des stations intermédiaires jusqu'à Mer-inclusive-ment.

Les prix sont ainsi fixés : de La Flèche, Saumur, Château-du-Loir, Tours et Blois, à Paris :

2^e classe, 49 fr. ; 3^e classe, 43 fr. 50 ; par place, aller et retour compris.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 19 juillet, à 4 h. 50 du soir.

Nous avons fait connaître l'économie générale de la convention d'Orléans. Pour compléter ces renseignements, il nous reste à faire connaître les lignes qui sont concédées à cette Compagnie et celles que cette Compagnie rétrocède au réseau d'Etat.

Voici les lignes concédées par l'Etat à la Compagnie d'Orléans :

Angoulême à Limoges avec embranchement sur Nontron. — Bordeaux à la Sauve. — Clermont à Tulle. — Limoges au Dorât. — Limoges à Meynac. — Orléans à Montargis. — Périgueux à Ribérac. — Saillat à Bussière-Galant. — Saint-Nezaire au Croisic. — Tours à Montluçon. — Angers à La Flèche. — Argenton à la Châtre. — Auneau à Etampes. — Aurillac à Saint-Denis-Martel. — Bessé à Savigny. — Blois à Romorantin. — Bourges à Gien et Argenton à Beaulieu-Roland. — Cahors à Capdenac avec embranchement sur Figeac. — Châteleraut à Tournon-Saint-Martin. — Civray au Blanc. — Confolens à Excideuil. — Issoudun à Saint-Florent. — La Flèche à Saumur. — Le Blanc à Argenton. — Limoges à Brives. — Montauban à Brives. — Marmande à Angoulême. — Mauriac à Aurillac. — Montluçon à Eygurande. — Nontron à Sarlat. — Poitiers au Blanc. — Port-de-Piles à Preuilly. — Preuilly à Tournon-Saint-Martin. — Quimper à Douarnenez. — Quimper à Pont-l'Abbé. — Saint-Sébastien à Goéret. — Saint-Denis-Martel au Buisson. — Villeneuve-sur-Lot à Tonnacins. — Tournon-au-Blanc à Argenton. — Aubusson à Felletin. — Auras à Quiberon. — Concarneau à Rosperden. — Questembert à Ploërmel. — Visilleville à Bourgneuf.

Toutes ces lignes sont concédées à la Compagnie d'Orléans pour une durée égale à la période restant à courir jusqu'à l'expiration de la concession du réseau actuel, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1956.

Par contre, l'Etat reprend à la Compagnie d'Orléans, pour les donner au réseau de l'Etat, les lignes suivantes :

Nantes à La Roche-sur-Yon, Niort à la Poissonnière, Saint-Benoist à La Rochelle et à Rochefort.

échéelle et grimpés jusqu'à dix les uns sur les autres, ils atteignaient le haut des murs ; mais malheur aux moins audacieuses qui se cramponnaient aux pierres pour l'escalade du fort, elles étaient impitoyablement coupées par le sabre ou écrasées par la crosse de fusil ; et l'Arabe aux mains mutilées retombait avec un gémissement, et la grappe humaine s'effondrait terrifiée, et sur tous ces hommes précipités à terre pêle-mêle, les assiégés jetaient d'énormes pierres qu'ils arrachaient aux murailles mêmes de la casbah ; c'était alors un massacre effroyable d'Arabes et un hurlement terrible parmi les fils d'Allah. Le 6 février, les assiégés tentèrent un dernier assaut auquel ils employèrent les perches à crochets et les poutres ; ils furent repoussés avec perte. Et le 7, au matin, la vaillante petite garnison vit avec un étonnement joyeux que la plaine était déserte : le lieutenant de l'émir avait levé le siège à la faveur d'un brouillard. Les Français n'avaient eu que quelques morts et blessés : les Arabes avaient perdu 600 hommes et 100 chevaux. Le capitaine Lelièvre fut nommé chef de bataillon ; grosse épaulette bien gagnée.

Les défenseurs de Mazagan eurent le privilège de porter dans leurs rangs le drapeau réduit, par les balles, à l'état de haillon, drapeau qu'on avait vu se déployer hardiment pendant quatre jours et quatre nuits sur les murs de la casbah.

De plus, chacun d'eux reçut de Louis-Philippe

une médaille commémorative ; ce n'était là qu'un hochet, mais la bravoure ne se paye pas, et leurs poitrines se parèrent fièrement de l'insigne frappé en leur honneur.

On sait qu'un monument rappelle, à Mazagan, le glorieux exploit ; c'est une colonne d'ordre corinthien surmontée d'une statue de la France tenant un drapeau d'une main, et de l'autre une épée dont la pointe s'enfonce en terre.

Gagfer s'est éteint septuagénaire ; il est mort où il était né, en Lorraine, selon cette loi de la nature que beaucoup veulent mourir au lieu de leur naissance, et selon ce sentiment de poésie patriotique qui fait encore le fond du vrai Français.

C'est une gloire modeste qui vient de s'en aller sans bruit, comme disparaît un nuage chassé par le vent.

Adieu à ce héros ! Mais si quelques-uns, enorgueillis de ce brave, veulent le revoir avant qu'il ne retombe dans l'oubli d'où nous ne le serions, hélas ! que pour un instant, que ceux-là ouvrent l'ouvrage de MM. Leynadier et Clausel sur l'Algérie, ils y trouveront l'image du combat de Mazagan. A gauche de la casbah, ils verront un groupe composé du drapeau français flottant fièrement sur les remparts, d'un Arabe qui, plus agile ou plus audacieux que ses camarades, se cramponnant à l'étendard, le secourait pour l'arracher, et d'un

soldat qui de sa baïonnette perce le téméraire Kabyle. Eh bien ! le défenseur, le sauveur du drapeau, c'est notre héros, c'est Gagfer. Portons la main au front, saluons !

(La fin à demain.) RAOUL BONNERY.

Avis aux fumeurs ! La Société contre l'abus du tabac vient d'adresser au Parlement une pétition tendant à obtenir une augmentation d'un quart sur le prix des tabacs.

LE PHYLLOXERA EN ANJOU. Gonnord. — La tache constatée par M. le comte de Cambourg, dans les clos du Pressoir, situés à peu de distance du clos du Ménil de la commune de Thouracé, occupe une surface importante. Nous croyons savoir qu'elle a été seulement officiellement constatée samedi dernier.

(Journal de Maine-et-Loire.)

ANGERS. Lundi, vers trois heures et demie, un violent orage a éclaté sur Angers.

Une pluie de grêle est tombée en abondance : les grêlons, gros comme des œufs de pigeon, avaient des formes variées et bizarres, ils sont restés assez longtemps sur la terre.

Les éclairs et le tonnerre ont continué durant une partie de la soirée.

L'avant-dernière nuit, un nouvel orage, beaucoup plus terrible que le premier, a éclaté vers trois heures du matin.

La foudre est tombée en deux endroits, à la fabrique de M. Bessonnet, presque au bout de l'allée du Mail, et dans le faubourg Bressigny, dans la maison d'un boulanger, mais elle n'a causé aucun accident.

On écrit de Blois au Journal d'Indre-et-Loire :

« Un affreux malheur est arrivé dimanche au soir vers 3 heures au château de la Sisière, commune de Cour-Chaverny, arrondissement de Blois.

« M. de Brinon, garde général des Forêts, accompagné de plusieurs amis, chassait dans la propriété de M. Aucler. Il traqua un canard et voulut se mettre à l'eau pour aller le chercher.

« Il venait de boire de la bière et fut frappé par une congestion.

« Malgré le dévouement de ses amis, il coula à fond, et quand on ramena le corps à terre, il avait perdu tout signe de vie.

« Cette nouvelle produisit en ville la plus pénible impression.

« M. de Brinon père, qui était lui-même dans l'administration des Eaux et Forêts, venait de recevoir un changement qui le rapprochait de son fils ; d'Uzès, il était nommé à Bourges.

« Quelle douleur pour la famille ! »

UN NOUVEAU LÉGUME.

La revue scientifique du Musée des Familles nous apprend qu'il est question de faire passer au rang de légume usuel une plante qui jusqu'ici n'avait été cultivée que pour une particularité fort curieuse de ses feuilles.

Cette plante appartient à une famille voisine de celle des cactus, à ces *mésanbryanthèmes* qui fournissent aux étagères dites de plantes grasses d'appartement tant de singuliers et mignons sujets, qui à de certains moments se couvrent de charmantes petites étoiles, aux douces, aux vives couleurs, ayant comme particularité de démontrer très-régulièrement le phénomène qu'on a, par analogie, appelé le sommeil et la veille des fleurs.

Ficoïde est son nom générique, et son nom est *cristalline* ou *glaciale*, parce que toute la plante, dont les feuilles sont chargées de pulpes transparentes, semble avoir reçu une couche de verglas, ce qui lui donne un aspect à peu près unique.

La GLACIALE est, paraît-il, de culture facile, quoique n'hivernant pas sous nos latitudes. On la sème au printemps sur terreau, on repique ensuite les plants en potager, avec tout l'espace voulu pour qu'ils puissent *aler* tout à leur aise. Quant les branches ont de 25 à 30 centimètres de longueur, on les cueille, on les blanchit à l'eau bouillante. C'est alors seulement qu'on détache la feuille de la tige dure, en faisant passer la branche dans la main serrée, comme pour l'effeuillage de l'oseille.

On obtient ainsi une pulpe verte légèrement acide, un peu plus que le pourpier, un peu moins que l'oseille, qui, bien cuite et convenablement assaisonnée, et liée au lait, au beurre, à la fécule, fournit un excellent *dessous* pour les œufs durs ou les viandes rôties. Notons que les hygiénistes attribuent à la glaciale des vertus diurétiques qui pour beaucoup de gens doivent augmenter ses mérites culinaires, mais qui doivent la déconseiller à certaines personnes qui se privent déjà des légumes participant des mêmes influences.

Avis donc aux amateurs qui ont un jardin à leur disposition et qui voudraient savoir à quoi s'en tenir sur les mérites du nouveau légume.

NOUVELLE PLANTE FOURRAGÈRE.

On parle beaucoup depuis quelque temps d'une nouvelle plante fourragère, la *Consoude rugueuse du Caucase*, qui donne des résultats merveilleux. Elle a l'avantage de convenir pour la nourriture de tous les animaux de ferme ; les porcs, les chevaux et les vaches la mangent avec avidité et s'en nourrissent sans répugnance. On la multiplie par éclats de pied ou par fragments de racines, que l'on espace à un mètre de distance les uns des autres et qui peuvent être plantés depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. On peut faire jusqu'à cinq coupes par an, et son produit annuel est de 80 à 100,000 kilog. à l'hectare. Ce fourrage comme la luzerne peut être laissé plusieurs années sur le même terrain. C'est une précieuse conquête pour notre agriculture.

Les coupes de ce fourrage commencées au printemps ne finissent qu'en octobre.

Faits divers.

Un vol important de poudre et de dynamite vient d'être commis à Roost-Warendin, près Douai. Les perquisitions ordonnées par le ministre de l'intérieur n'ont produit aucun résultat.

On craint que les matières dangereuses disparues n'aient été expédiées à Paris.

La reine des machines à coudre. — Les escrocs américains dépassent de cent coudées leurs confrères de l'ancien monde.

Dernièrement, un industriel faisait publier dans tous les journaux des Etats de l'Ouest l'annonce suivante : « Etonnant, surprenant, stupéfiant et cependant très-exact ! Un mécanicien vient de trouver la reine des machines à coudre. Désirant favoriser les pauvres et leur fournir à bon marché un excellent instrument de travail, il expédie sa machine contre vingt-cinq cents (soit un franc vingt-cinq centimes). »

L'annonce eut un succès fou ; en moins de trois semaines, l'audacieux industriel récolta plus de soixante mille souscriptions.

Et, se conformant à son programme, il expédiait à chaque souscripteur la reine des machines à coudre ! C'était une aiguille !

Un négociant rencontre un de ses anciens commis :

— Ah ! mon ami, lui dit-il, les affaires n'ont jamais aussi mal marché que maintenant.

— Vous m'étonnez ; chez nous on vient d'être obligé de doubler le personnel.

— Vraiment ? Dans quelle partie êtes-vous donc ?

— Je suis au Mont-de-Piété !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 juillet. La Bourse est faible. On procède à la liquidation des opérations engagées sur les rentes pendant juin. Le 3 0/0, après 78.45, clôture à 78.47.05 ; l'amortissable à 80.15 et le 5 0/0 à 108.17.

Pour les valeurs, les opérations engagées étant très-limitées, la liquidation s'effectue avec facilité. La Banque de France est à 5,280 ; le Foncier réactionne à 1,292.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont toujours fermes à 354.50 les libérées et 349 les non-libérées.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) regagne le coupon qu'il vient de détacher et s'avance à 500.

La Banque de Paris est à 1,045, le Lyonnais à 557 et le Mobilier à 350.

Le Suez, après une marche très-mouvementée, clôture à 2,380.

Les chemins sont mieux tenus qu'hier : le Lyon est à 1,410, le Midi à 1,160, le Nord à 1,920.

Le Gaz est sans changement à 1,385.

L'Egypte fléchit à 348. Les dernières nouvelles ont du reste loin d'être satisfaisantes.

Guibollard à un ami : — As-tu reçu ma carte postale ? — J'ai reçu une carte postale, mais j'ignorais de qui elle était. Tu n'avais rien écrit dessus.

— Parbleu ! est-ce que tu crois que j'ai envie que tout le monde sache ce que j'ai à te dire ?

Aux bains de mer. — Oh ! toi, ma chèrre, tu nages bien, parce que tu es trop grasse ; ça te soutient.

— Plains-toi ! tu n'as qu'à te mettre à l'eau pour faire la planche !

Calino lisait sur une tombe l'épithaphe suivante : PAUL X... Venu au monde le jour de sa mort !

Théâtre de Saumur.

Très-prochainement,
UNE SEULE REPRÉSENTATION
Donnée par les
Artistes du théâtre du Gymnase

Sous la direction de
M. HENRI LUGUET

1er sujet et directeur de la scène à ce théâtre

UN ROMAN PARISIEN

Pièce nouvelle en 5 actes, d'Octave FEUILLET,
de l'Académie Française.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,
rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à
l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{lle} EMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et
continue, oblige un grand nombre de familles à
s'imposer des privations sérieuses pour maintenir
l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-
pense causée par la main-d'œuvre : être sa propre
couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la
Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents
de tous les objets utiles, l'enseignement pratique
et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute per-
sonne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste
à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob,

56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-
poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois
et en prenant le soin de les adresser par lettre re-
commandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;
douze mois, 14 fr.
4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro :
3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des
départements.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à
Angers
GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE
A l'usage des élèves des écoles primaires
Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseigne-
ment primaire à Cholet.
Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

L'ART NATIONAL, Etude sur
l'histoire de l'art en France, par H. DU CLERU-
ZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromo-
lithographies, 20 grandes gravures hors texte
et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs;
reliure artistique, 100 francs, payables
5 francs par mois. — Librairie A. PILON,
A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue
de Fleurus, à Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des
enfants, paraissant tous les samedis, sous
la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.
Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-
Pères, Paris.
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 JUILLET 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}	
3 %	78 35	78 60	Est	737 50	730	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 % ..	443 50	445
3 % amortissable	79 97	80 35	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1407 50	1415	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	510	Est	356	356
4 1/2 %	109 50	110 05	Midi	1160	1155	— 1865, 4 % ..	518	518	Midi	357 50	356
5 %	107 90	108 15	Nord	1910	1916	— 1869, 3 % ..	406 50	406	Nord	369 50	362 50
Obligations du Trésor	512 50	512	Orléans	1237 50	1245	— 1871, 4 % ..	397	396	Orléans	358	357 50
Obligations du Trésor nouvelles	561 50	562	Ouest	771 25	775	— 1875, 4 % ..	508	510	Ouest	357	356 50
Bons de liq. départementaux.	534	535	Compagnie parisienne du Gaz.	1390	1385	— 1876, 4 % ..	507 50	508	Paris-Lyon-Méditerranée ..	367	363
Banque de France	5340	5320	Canal de Suez	2372 50	2380	Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	236	Paris-Bourbonnais	363	356
Comptoir d'escompte	995	990	C. gén. Transatlantique ..	475	482 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	522 50	524	Canal de Suez	557 50	560
Crédit Foncier, act. 500 fr. ..	1315	1312 50				Obligations communales 1879.	446	445			
Crédit de France	23	23 25									
Crédit mobilier	350	350									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.			
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4	5 56	10 51		
6	45 — matin (s'arrête à la Possonnière)	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	11 1		
8	56 — matin, omnibus-mixte.	6 5	9 19	10 53	1 33	3 38	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	11 11		
1	25 — soir,	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 29	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21		
3	32 — express.																
7	15 — omnibus.																
10	36 — (s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.		
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	7 4	2 1	8 29	6	12 55	7 10			
8	21 — omnibus.	6 21	5 54	7 10	7 20	8 9	2 50	9 30	8 9	2 50	9 30	6 36	1 20	7 55			
9	27 — express.	7 5	7 16	8 3	8 15	8 34	3 14	9 50	8 34	3 14	9 50	7 3	1 59	8 25			
12	48 — soir, omnibus-mixte.	8 6	8 17	9 8	9 45	9 26	4	10 49	9 26	4	10 49	7 56	2 53	9 28			
4	44 — express-poste.	9	9 11	9 50	10 51	9 55	4 25	11 17	9 55	4 25	11 17	8 42	3 17	10 6			
10	24 — express-poste.	10 41	10 50	10 21	11 21	10 31	4 56	11 51	10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 48			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																	

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 22 juillet 1883, à 1 heure.

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur :

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, 146;

2^o ET UN MORCEAU DE VIGNE de 27 ares 50 centiares environ, sis canton des Ruelles, commune de Dampierre.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. SAULNIER, négociant à Saumur, rue Dacier, n^o 21; Et audit M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 22 juillet 1883, à midi,

UN ÉTABLISSEMENT

Propre au commerce des VINS mousseux et en pièces,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent Appartenant à M. Arthur MONICER.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

JOLI APPARTEMENT

Franchement restauré,

Rue de la Visitation, n^o 105.

BELLE VUE sur la Loire.

Agence des Ventes et Locations

L. RENARD

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE OU A LOUER : Un très-grand nombre de maisons de campagne, pied-à-terre, fermes, maisons, appartements et chambres, le tout à Saumur ou à proximité.

ON DEMANDE A ACHETER : Deux études de notaire.

Cessions de fonds de commerce. Placements de fonds. Recouvrements de toute nature.

ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.

Prêts hypothécaires à court et à long terme avec ou sans amortissement.

Prêts aux communes et établissements publics.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France (succursale de Maine-et-Loire). (470)

A VENDRE

UNE JUMENT

1/2 sang, de 5 ans 1/2, robe baie.

S'adresser, à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (471)

A LOUER

MAISON

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

UN MÉNAGE

demande un emploi, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MATÉRIEL DE CAVE

Consistant notamment en :

2 machines à boucher les vins de champagne;

2 machines à capsuler;

1 — à électriser;

1 — à ficeler;

1 — à tirer les bouchons;

1 — à réparer les agrafes;

1 pompe à soufrier avec ses tuyaux;

1 tireuse;

1 tonne, vin de dégorgeement;

1,200 quarts, bouteilles vides;

20 pupitres;

6 robinets;

400 kilog. environ vieilles agrafes;

1 casier avec étiquettes;

1 lot d'étiquettes diverses;

1 brochette;

Et divers autres objets;

Le tout dépendant de la liquidation judiciaire Deschamps et Bezou, anciens négociants à la Croix-Verte, à Saumur.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, 10, rue des Basses-Parrières, à Saumur. (433)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n^o 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n^o 12. (316)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

UNE BOUCHERIE

Située aux environs de Saumur

S'adresser au bureau du journal.

CLERC.

M^e CHAUMIER, notaire à

Chinon, demande de suite

un premier Clerc au courant

d'une étude, et un second Clerc

capable de faire tous les actes courants.

AUX ASTHMATIQUES

Toux, Catarrhe, Oppression, Bronchite, Asthme,

guérison sûre, rapide, par Traitement Aubré, médecin-pharmacien. — Pas coûteux, prescrit depuis 20 ans par célébrités médicales de tous pays, milliers de cures même de vieillards de 90 ans. — Preuves et renseignements gratuits.

Adresser lettres à GUILLEMAIN-AUBRÉE, Forté-Vidame (Maine-et-Loire).

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{lle} FÉLICITÉ, ravaudeuse, fait

les reprises dans tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.

Rue de la Tonnelle, 21, maison Dézé. (441)

La Blanchisserie Saumuroise

demande des LINGÈRES.

Position assurée.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59,

se charge de soigner les chevaux à domicile.

UNE MAISON DE COMMERCE

demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'UX, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)